Ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement

Ministère de la Santé et des Solidarités

DIRECTION DE LA RECHERCHE DES ÉTUDES DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

drees

Études et Résultats

N° 541 • décembre 2006

ALLOCATIONS FAMILIALES

Le nombre d'allocataires du RMI au 30 septembre 2006

En métropole, le nombre d'allocataires effectivement payés au titre du revenu minimum d'insertion (RMI) par les caisses d'allocations familiales (CAF) a diminué de 0,4 % au troisième trimestre 2006, en données corrigées des variations saisonnières (CVS). Sur douze mois, de septembre 2005 à septembre 2006, leur nombre est quasiment stable (+0,1 %). Cette stabilisation contraste avec la hausse continue des effectifs observée de la mi-2002 à la fin 2005 et peut être reliée à l'amélioration sensible du marché du travail observée depuis plus d'un an et au rôle joué par les dispositifs d'aide à l'emploi. En effet, en métropole et dans les DOM, le nombre d'allocataires ayant un droit ouvert au RMI et bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi (dispositif d'intéressement, contrat d'avenir ou contrat d'insertion - revenu minimum d'activité [CI-RMA]) a augmenté de 31,9 % entre septembre 2005 et septembre 2006, principalement sous l'effet de l'augmentation du nombre de contrats d'avenir. Les bénéficiaires d'un contrat d'avenir ou d'un CI-RMA ont par ailleurs un profil légèrement différent de celui de l'ensemble des allocataires payés au titre du RMI : ils sont relativement plus jeunes, vivent davantage en couple et ont pour la moitié d'entre eux une ancienneté dans le dispositif RMI comprise entre un et trois ans.

Marie HENNION et Emmanuelle NAUZE-FICHET
Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Ministère de la Santé et des Solidarités
DREES
Sophie CAZAIN et Stéphane DONNÉ
CNAF

Au troisième trimestre 2006, l'ensemble des allocataires payés au titre du revenu minimum d'insertion (RMI) en France métropolitaine a diminué de 0,4 % en données corrigées des variations saisonnières (CVS) (tableau 1 et encadré 1). Sur un an, de fin septembre 2005 à fin septembre 2006, leur nombre est quasiment stable (+0,1 %). Le nombre des allocataires ne bénéficiant d'aucune aide spécifique à l'emploi (intéressement, contrat d'insertion-revenu minimum d'activité [CI-RMA] ou contrat d'avenir) – qui représente 87 % des allocataires payés – a diminué quant à lui de 1,2 % sur le trimestre. Sur un an, l'effectif est en baisse de 1,3 %.

Une légère diminution du nombre d'allocataires du RMI au troisième trimestre 2006 qui reflète l'amélioration de la situation de l'emploi

L'évolution du nombre d'allocataires payés au titre du RMI est généralement liée en premier lieu à la conjoncture du marché du travail, qui tend à se répercuter avec un certain retard sur le nombre de personnes susceptibles d'avoir recours à ce minimum social, et en second lieu à l'évolution de l'indemnisation du chômage. La légère diminution du nombre d'allocataires au troisième trimestre 2006 et sa stabilisation sur un an interviennent après une hausse continue de la mi-2002 à la fin 2005. Cette évolution récente peut être directement reliée à l'amélioration de la situation sur le marché du travail depuis plus d'un an. En effet, d'une part, l'emploi salarié des

•••

secteurs principalement marchands non agricoles a progressé de 0,9 % sur un an, avec une hausse plus marquée au deuxième trimestre (tableau 2). D'autre part, la baisse du chômage s'est poursuivie : sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) a diminué de 10,7 % pour la catégorie 1 et de 9,7 % pour les catégories 1 et 6. De même, le nombre de chômeurs non indemnisés est en recul sensible : -3,2 % au troisième trimestre 2006 et -6,8 % sur un an. La stabilisation du nombre d'allocataires du RMI qui avait été observée au premier semestre 2006[1] apparaît ainsi confortée au cours de ce dernier trimestre.

T•01 **nombre d'allocataires payés au titre du RMI en fin de trimestre**

données CVS, métropole, en milliers

	Septembre 2005	Décembre 2005	Mars 2006	Juin 2006	Septembre 2006	Variation sur trois mois (en %)	Variation sur un an (en %)
Allocataires payés au titre du RMI ne bénéficiant ni d'une mesure d'intéressement, ni d'un RMA, ni d'un contrat d'avenir	973,6	975,3	966,8	972,7	961,3	- 1,2	- 1,3
Ensemble des allocataires payés au titre du RMI	**1 106,1**	**1 113,3**	**1 104,4**	**1 111,9**	**1 107,5**	**- 0,4**	**+ 0,1**

Note : la correction des variations saisonnières a été actualisée : les coefficients saisonniers ont été recalculés en intégrant les données jusqu'au dernier trimestre 2005.
Sources : CNAF - DSER.

E•1

Sources utilisées

Les données utilisées pour l'analyse conjoncturelle du nombre d'allocataires sont celles de l'ensemble des régimes à l'exception de la Mutualité sociale agricole (environ 2 % du nombre total d'allocataires en 2005).

Les données relatives aux allocataires proviennent de l'exploitation des fichiers statistiques mensuels exhaustifs des caisses d'allocations familiales (CAF). Elles sont calées sur les dénombrements trimestriels effectués à partir d'un fichier délivrant une photographie des allocataires à la fin des mois de mars, juin, septembre et décembre. Les bénéficiaires du RMA sont dénombrés de manière exhaustive dans ces fichiers à partir de juin 2005 et ceux du contrat d'avenir en septembre.

Les dépenses proviennent de données comptables de la CNAF et sont exprimées en droits constatés. Elles ne comprennent pas la prime exceptionnelle versée depuis 1998 en fin d'année. Les douze balances comptables mensuelles sont complétées a posteriori *par une balance supplémentaire correspondant aux régularisations comptables relatives à l'année écoulée. Afin de lisser la série, on répartit cette treizième balance uniformément sur les douze mois de l'année.*

Baisse du nombre d'entrées donnant lieu à un paiement du RMI

La diminution du nombre d'allocataires du RMI au troisième trimestre 2006 est en partie liée au niveau moins élevé d'ouvertures de droit (graphique 1). On entend par nombre d'ouvertures de droit le nombre d'allocataires ayant déposé au cours du trimestre une demande de prise en charge et ayant bénéficié d'un paiement. Ce nombre est en retrait par rapport à celui observé un an auparavant, au troisième trimestre 2005. De même, en cumulant le nombre d'ouvertures sur les trois premiers trimestres de l'année 2006, on observe une diminution par rapport à la même période de l'année 2005.

L'augmentation du nombre d'allocataires du RMI bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi se poursuit

En données brutes, fin septembre 2006, 1,25 million d'allocataires sont effectivement payés par les caisses d'allocation familiales (CAF) au titre du RMI en métropole et dans les départements d'outre-mer (DOM) (tableau 3). Ce nombre est en faible augmentation sur un an (+0,3 % par rapport à fin septembre 2005). Les versements effectués au troisième trimestre 2006 au titre du RMI s'établissent par ailleurs à 1,47 milliard d'euros, en hausse de 2,4 % par rapport au troisième trimestre 2005.

T•02 **Le marché de l'emploi**

données CVS, métropole, en milliers

	Septembre 2005	Décembre 2005	Mars 2006	Juin 2006	Septembre 2006	Variation sur trois mois (en %)	Variation sur un an (en %)
Emploi salarié des secteurs principalement marchands non agricoles [1]	15 479,3	15 510,9	15 538,5	15 596,7	**15 611,2**	+ 0,1	+ 0,9
DEFM* de catégorie 1	2 383,8	2 323,0	2 288,3	2 186,6	**2 129,3**	- 2,6	- 10,7
DEFM* de catégories 1+6	2 856,4	2 785,7	2 743,8	2 640,1	**2 578,8**	- 2,3	- 9,7
Chômeurs non indemnisés [1, 2]	1 695,3	1 685,8	1 648,1	1 632,4	**1 579,4**	- 3,2	- 6,8
Taux de couverture de l'indemnisation chômage (RAC + solidarité) [1]	59,9 %	59,2 %	59,6 %	58,8 %	**59,0 %**	+ 0,2 point	- 0,8 point

1. Données provisoires.
2. Catégories 1 à 3, 6 à 8 et dispensés de recherche d'emploi.
* Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories 1 et 6 recouvrent les personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, la catégorie 6 correspondant aux personnes ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois.
Sources : INSEE-DARES, UNEDIC.

1. Cf. Cazain *et al*. (2006).

Parmi les allocataires payés au titre du RMI, environ 158 300 bénéficient fin septembre 2006 d'au moins une mesure spécifique d'aide à l'emploi (intéressement, CI-RMA ou contrat d'avenir[2]). Ce nombre est en progression de 8,8 % sur un an, reflétant ainsi un recours plus fréquent à ces dispositifs parmi les allocataires payés au titre du RMI : la proportion d'allocataires concernés est passée de 11,7 % à 12,7 % entre fin septembre 2005 et fin septembre 2006. Il est à noter que la loi pour le retour à l'emploi et sur les droits et les devoirs des bénéficiaires de minima sociaux du 23 mars 2006, qui institue une prime de retour à l'emploi en faveur de ces bénéficiaires, est entrée en vigueur le 1er octobre 2006[3], et n'a donc pas eu d'impact sur les données présentées ici.

L'accès des allocataires du RMI aux mesures spécifiques d'aide à l'emploi peut par ailleurs s'accompagner ou non de la poursuite du versement de l'allocation. Par exemple, une personne seule sans enfant, embauchée en contrat d'avenir et qui percevait le RMI, garde un « droit ouvert au RMI », mais n'est plus effectivement « payée au titre du RMI », le montant de son allocation étant versé intégralement à son employeur. Cette personne conserve toutefois des droits connexes liés au dispositif RMI, tels que l'accès à la couverture maladie universelle (CMU). Ainsi, au 30 septembre 2006, si l'on tient compte des allocataires ayant un droit ouvert, environ 197 800 allocataires bénéficient d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi, qu'ils soient ou non payés au titre du RMI. Cet effectif est en hausse de 31,9 % sur un an (tableau 4).

Cette augmentation sensible s'explique par la poursuite de la montée en charge des contrats d'avenir et, dans une moindre mesure, par l'augmentation du nombre de CI-RMA. Ainsi, fin septembre 2006, environ 44 700 allocataires bénéficient d'un contrat d'avenir et 9 200 d'un CI-RMA (contre respectivement 32 900 et 8 000 fin juin 2006). Parallèlement, le nombre d'allocataires bénéficiant d'une mesure d'intéressement n'augmente que modérément (+0,7 % par rapport à fin septembre 2005). Cette faible augmentation s'explique en partie par la disparition des contrats emploi-solidarité (CES) : fin septembre 2006, seulement 1 400 allocataires du RMI bénéficiaient de ce dispositif contre 21 000 un an auparavant. Cette diminution a été compensée par la forte augmentation du nombre d'allocataires bénéficiant d'un intéressement en dehors de ce dispositif (+16,7 %).

Les allocataires bénéficiant d'un contrat d'avenir ou d'un CI-RMA sont plus jeunes, davantage en couple…

Le profil des allocataires du RMI ayant signé un contrat d'avenir (dans le secteur non marchand) ou un CI-RMA (dans le secteur marchand)[4] se distingue de celui des allocataires payés au titre du RMI en termes d'âge, de configuration familiale et d'ancienneté.

Ils sont plus jeunes que l'ensemble des bénéficiaires payés au titre du RMI : au 30 septembre 2006, si 37 % des allocataires payés ont moins de 35 ans, c'est le cas de 43 % des allocataires en contrat d'avenir et de 48 % de

G •01 **nombre d'ouvertures de droit au RMI au cours du trimestre**

données brutes, métropole et DOM, en milliers

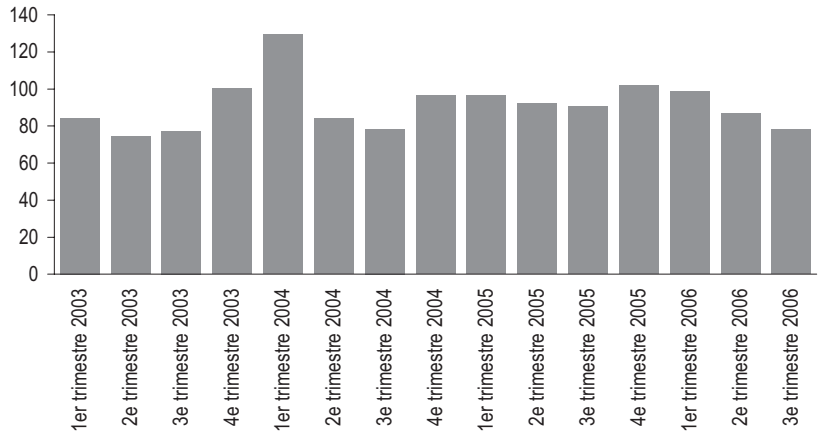

Note : les données du troisième trimestre 2006 sont provisoires.
Sources : CNAF - DSER

T •03 **nombre d'allocataires payés au titre du RMI en fin de trimestre**

données brutes, métropole et DOM, en milliers

	Septembre 2005	Décembre 2005	Mars 2006	Juin 2006	Septembre 2006	Variation sur un an (en %)
Allocataires payés au titre du RMI ne bénéficiant ni d'une mesure d'intéressement, ni d'un RMA, ni d'un contrat d'avenir	1 098,4	1 119,6	1 131,7	1 116,9	1 089,4	- 0,8
Allocataires payés au titre du RMI bénéficiant soit d'une mesure d'intéressement, soit d'un RMA, soit d'un contrat d'avenir	145,5	146,8	145,1	149,5	158,3	+ 8,8
Ensemble des allocataires payés au titre du RMI	**1 243,9**	**1 266,4**	**1 276,8**	**1 266,4**	**1 247,7**	**+ 0,3**

Note : la description des sources utilisées figure à l'encadré 1.
Sources : CNAF - DSER.

2. Les caractéristiques de ces contrats sont présentées dans l'encadré 2 de Cazain S., Donné S., Hennion M., Nauze-Fichet E., 2005, « Le nombre d'allocataires du RMI au 30 juin 2005 », CNAF, *L'e-ssentiel*, n° 41, septembre et DREES, *Études et Résultats*, n° 425, septembre.
3. Cf. décrets n° 2006-1197 et n° 2006-1198 du 29 septembre 2006.
4. Qu'ils continuent ou non à être payés au titre du RMI.

ceux en CI-RMA, soit un écart particulièrement marqué pour ce deuxième dispositif. De plus, la proportion d'allocataires vivant en couple est plus élevée parmi les bénéficiaires de ces contrats aidés : 25 % pour le CI-RMA et 23 % pour le contrat d'avenir, contre 17 % pour l'ensemble des allocataires payés au titre du RMI.

… avec une ancienneté au RMI comprise entre un et trois ans pour la majorité d'entre eux

Environ la moitié des allocataires en contrat d'avenir et en CI-RMA ont une ancienneté dans le dispositif RMI comprise entre un et trois ans, contre 30 % des allocataires payés (graphique 2). Inversement, la part de ceux qui sont inscrits depuis un an au maximum est faible. Ceci s'explique largement par le fait que, jusqu'au décret du 22 mars 2006, l'accès aux dispositifs était réservé aux personnes ayant une ancienneté au RMI d'au moins six mois, cette condition étant supprimée depuis. L'écart est plus marqué pour les bénéficiaires d'un contrat d'avenir : seulement 14 % ont un droit ouvert au RMI depuis un à douze mois, contre 19 % pour les bénéficiaires de CI-RMA et 25 % pour les allocataires payés au titre du RMI. Parallèlement, alors que 31 % des allocataires payés au titre du RMI sont inscrits dans ce minimum social depuis plus de cinq ans, ils ne sont que 15 % parmi les bénéficiaires d'un CI-RMA. L'écart est nettement moins marqué pour les bénéficiaires d'un contrat d'avenir, 22 % d'entre eux ayant une ancienneté au RMI de plus de cinq ans. ●

T • 04 **nombre d'allocataires ayant un droit ouvert au RMI et bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi**

données brutes, métropole et DOM, en milliers

	Septembre 2005	Décembre 2005	Mars 2006	Juin 2006	Septembre 2006	Variation sur un an (en %)
Allocataires du RMI bénéficiant d'une mesure d'intéressement :	144,1	143,5	138,7	139,4	145,1	+0,7
- non CES	*123,0*	*130,4*	*131,0*	*136,8*	*143,7*	*+16,7*
- CES	*21,0*	*13,1*	*7,7*	*2,5*	*1,4*	*-93,3*
Allocataires du RMI bénéficiant d'un RMA	3,0	4,2	5,4	8,0	9,2	NS
Allocataires du RMI bénéficiant d'un contrat d'avenir	3,1	11,1	24,0	32,9	44,7	NS
Ensemble des allocataires ayant un droit ouvert au RMI bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi [1]	**149,9**	**158,5**	**167,2**	**179,3**	**197,8**	**+31,9**
Dont allocataires payés au titre du RMI [2]	145,5	146,8	145,1	149,5	158,3	+8,8

NS : non significatif.
1. Mesures spécifiques aux personnes ayant un droit ouvert au RMI : mesures d'intéressement classique pour la reprise d'un emploi et contrats aidés (CI-RMA et contrat d'avenir) proposés aux personnes bénéficiant des quatre minima sociaux : RMI, API, ASS et AAH. Un même allocataire peut bénéficier simultanément de plusieurs mesures : cette ligne ne correspond pas à la somme des lignes précédentes.
2. Parmi les allocataires ayant un droit ouvert au RMI qui bénéficient d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi, certains sont payés au titre du RMI (allocataires bénéficiant d'une mesure d'intéressement) et d'autres pas : c'est notamment le cas de la majorité des bénéficiaires du CI-RMA ou du contrat d'avenir, car l'aide forfaitaire départementale accordée à l'employeur vient en déduction de la prestation RMI qui peut alors devenir nulle.
Sources : CNAF – DSER.

G • 02 **répartition par ancienneté dans le dispositif du RMI des allocataires payés au titre du RMI, des allocataires en CI-RMA et des allocataires en contrat d'avenir, au 30 septembre 2006**

données brutes, métropole et DOM, en %

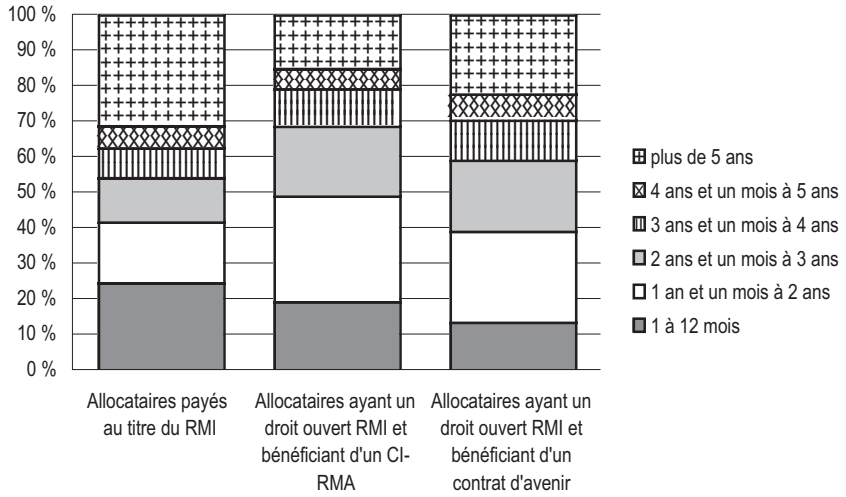

Sources : CNAF - DSER.

Pour en savoir plus

• *Cazain S., Donné S., Hennion M., Nauze-Fichet E., « Le nombre d'allocataires du RMI au 30 juin 2006 », CNAF,* L'e-ssentiel *n° 53, septembre 2006, et DREES,* Études et Résultats*, n° 520, septembre 2006.*

• *Nivière D., en collaboration avec Dindar C. et Hennion M. : « Les allocataires de minima sociaux en 2005 », DREES,* Études et Résultats*, n° 539, novembre 2006.*

• *Clément J., Mathieu F., Robert M.-J., Salesses C., « Prestations légales, aides au logement, revenu minimum d'insertion au 31 décembre 2005 », CNAF, juin 2006.*

drees **ÉTUDES et RÉSULTATS**
N° 541 • décembre 2006

Directrice de la publication : Anne-Marie BROCAS • *Rédactrice en chef technique :* Elisabeth HINI • *Conseiller technique :* Gilbert ROTBART • *Secrétaires de rédaction :* Catherine DEMAISON, Sarah NETTER, Stéphanie TARO, Hélène WANG • *Mise en page :* Laurent OUARD • *Impression :* AIT du ministère de la Santé et des solidarités
Internet : www.sante.gouv.fr/htm/publication
Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources - ISSN 1146-9129 - CPPAP 0506 B 05791